

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Novembre, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Champagné les Marais, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	Pouvoir à GUITON Jacky
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON-CHASSENON	
Présents : 8 – représentés : 2		10/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
DAVID Laetitia	VOUILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHEVALLIER Jean-Claude
Présents : 10 – représenté : 1		11/14
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE	Pouvoir à HERNANDEZ Philippe
FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN	
SAVINEAU Michel	PISSOTTE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
Présents : 10 – représenté : 1		11/22
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
Présents : 3 – représentés : 2		05/10

Total présents :
Total représentés :
Total présents et représentés :

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : DEMATERIALISATION DES SALAIRES AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE - DELIB N°96 /CS 25
NOVEMBRE 2024**

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, suite à l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, le Syndicat mixte a confié au Centre de Gestion de la FPT de la Vendée l'établissement des paies et documents sociaux par le biais d'une convention. Afin de poursuivre cette prestation, il y a lieu de la renouveler. Celle-ci sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2024 et sera renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2028

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- Signer tous documents (conventions) avec le Centre de Gestion de la Vendée ;
- Signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de la dématérialisation des bulletins de paie.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER